

AAPPMA DE COURPIERE THIERS  
LA PROTECTRICE DE LA MOYENNE DORE

REGLEMENT 2025 CARPODROME ETANG DU  
CHAMBON



Les cartes de pêche suivantes donnent accès à cet étang:  
Carte interfédérale, carte personne majeure, carte personne mineure,  
carte découverte femme, carte découverte moins 12 ans, carte  
hebdomadaire, carte journalière

La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil,

1/ Étang ouvert tout l'année en NO KILL (Remise à l'eau de tous les poissons pris (gardons, ablettes, black bass, perche ect) sauf les poissons chats et perche soleil )

## 2/ TECHNIQUE DE PÊCHE

- 1 canne au coup exclusivement, tout autre type de canne interdit
- ligne flottante et surplombée autorisée
- amorçage aux pellets, graines cuites, amorce farine et esches animales autorisés

## 3/ PROTECTION DU POISSON

- tapis de réception obligatoire placé à 2 mètres maxi du pêcheur
- hameçon sans ardillon (possibilité de contrôle des gardes pêche et éventuellement par le président.
- Hameçon 8 maximum

## 4/ SONT INTERDITS

la pêche de nuit La pêche à roder pour les blacks bass  
les moulinets la tresse en bas de ligne, les leurres (cuillers, vif et tous leurres  
maniés, les feux sur sol  
la bourriche (1) et le sac de conservation

## 5/ DIVERS

- barbecue autorisé
- pour la protection de l'environnement et de vos zones de pêche chaque pêcheur et accompagnant doivent obligatoirement ramasser et emporter tous leurs déchets

(1) bourriche autorisée lors de concours

LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT ENTRAINERA UNE EXCLUSION DU SITE  
DE PECHE

Lieux vente de carte de pêche ci-dessous :

Le président

THIERS

France Rurale au Pont de l'Hélion

COURPIERE

Office du tourisme place du pirou

Tabac Presse du Pont

Office du tourisme

ORLEAT

Camping Pont Astier